



Journal d'information de l'Union Départementale des syndicats CGT d'Eure & Loir



Assemblées Générales et congrès dans le département	Les élections professionnelles dans les entreprises	Manif contre l'austérité et pour les salaires	Le syndicalisme attaqué à Chartres	Conférence Régionale Centre Val de Loir	La France pointée du doigt par la CSI	Hausse du prix du timbre	Dossiers
UD28 UL Epernon Energie 28 UL Chartres	Mise en place des CSE	le 13 octobre 2023		Orléans le 22 juin 2023	Accusée de "brutalités policières"		Actualités

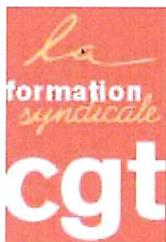
# EDITO

Depuis le début du mandat, le collectif FORMATION de l'Union Départementale s'est étoffé et propose une offre de formation non négligeable.

Nos formations sont dispensées par des militants et s'appuient sur le partage d'expériences. Les domaines abordés lors des sessions, impliquent sérieux et rigueur. Mais rassurez-vous, la convivialité reste de mise...

Alors n'hésitez plus !

Consultez le calendrier de formation. Inscrivez-vous auprès de l'UD ou des UL. Faites votre demande de congés auprès de votre employeur !



*équiper pour agir*

# Assemblée Générale de l'UD CHARTRES

*du 8 Septembre 2023*



L' AG de rentrée de l'UD a eu lieu à Saint-Piat dans les locaux prêtés par les camarades du syndicat Enedis.

64 syndiqués ont participé à cette assemblée générale dont 24 syndicats représentés.

Après lecture du rapport d'actualité, les débats ont porté sur les mobilisations qui ont eu lieu contre la réforme des retraites, l'inflation que tous les travailleurs subissent de plein fouet d'où l'importance d'une vraie augmentation de salaire.

Il est donc important d'avoir des élus dans les entreprises et conseils d'administrations (CAF, CPAM, Pôle Social du Tribunal Judiciaire, CESER) pour porter haut et fort les revendications de la CGT.

Nous avons parlé de mettre en place un plan de travail pour que du collage et tractage soit fait régulièrement sur le département.

Une motion de soutien a été faite en soutien aux camarades victimes de répressions policières.

L'après-midi, le thème de la syndicalisation a été abordé, un long débat a eu lieu sur l'importance des cotisations.

Il en est ressorti d'inclure dans le plan de Formations 2024, une formation "Syndicalisation".

## Assemblée Générale de l'UL EPERNON



Notre camarade Bruno FERRON a réuni les syndiqués de l'Union Locale afin d'échanger sur son devenir. Il a remercié tous les participants à cette AG, et leur sens des responsabilités dont ils ont fait preuve.

Les participants ont pris la mesure de nos enjeux de secteur et ont arrêté les plusieurs décisions dont :

1- Création d'un groupe pour participer au collage et tractage. Cyril gèrera ce groupe sur WhatsApp en parallèle sera expérimenté un suivi sur tableau des disponibilités de chacun des militants pour ces actions (pour action: Christine et Bruno) Le rétro-planning sera effectif tous les trimestres pour l'inscription et l'organisation des participants.

2- Nomination de Thomas au poste de TRÉSORIER.

3- Christine et Bruno vont préparer les plans des tournées de collage avec les droits afférents (plan des villes avec emplacements des panneaux dédiés).

4- Réinvestir dans l'outil informatique.

### *Assemblée générale du syndicat Energie 28*



*Après des mois de mobilisation contre la réforme des retraites, le syndicat Energie 28 a tenu, le 4 juillet dernier à St-Piat, une assemblée des syndiqués, assemblée studieuse et conviviale.*

*Le syndicat Energie 28 regroupe les syndiqués des industries électriques et gazières (IEG) du département (ENEDIS, GEDIA, GRDF, EDF, retraités...).*

*La mobilisation a été forte, contre le report de l'âge de la retraite et la fin du régime particulier de retraite IEG, avec de nombreuses journées de grève. La collecte de solidarité réalisée a été distribuée aux grévistes. Les électriciens et gaziers ont participé nombreux aux actions interprofessionnelles.*

*Malgré l'application de la contre-réforme, la vie syndicale s'est renforcée, des liens syndicaux et fraternels ont été renoués avec les cheminots CGT et avec les structures CGT interprofessionnelles. Durant tout le conflit, la démocratie syndicale et la*

démocratie ouvrière ont bien fonctionné. Le syndicat s'est renforcé et plusieurs camarades ont décidé de suivre des stages de formation syndicale.

## Congrès de l'Union Locale de Chartres



*Le 10 octobre avait lieu le congrès de l'Union Locale de Chartres !*

*Les congressistes ont élu une nouvelle Commission Exécutive! Celle-ci est motivée à faire avancer la CGT dans le chef-lieu de l'Eure et Loir!*

*Le rapport d'activités, le rapport financier et le document d'orientation ont été votés favorablement à une large majorité.*

*La constitution du nouveau Bureau est le suivant :*

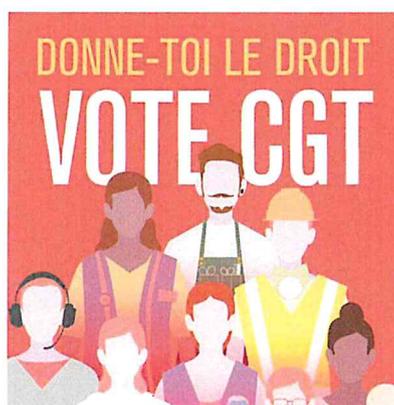
- *Secrétaire Générale : Jenny Grandjean*
- *Secrétaire Générale Adjoint : Loïc Boisnie*
- *Trésorier : Michel Stive*
- *Trésorière Adjointe : Céline Bingo.*

## Les élections professionnelles dans les entreprises et la mise en place des CSE

À Chartres comme à Dreux, les premiers résultats sont encourageants :

- Chez Eurofeu Services à Chartres, la CGT obtient 4 sièges sur 10
- Chez Novo Nordisk à Chartres, la CGT progresse et obtient 6 sièges sur 20
- Chez Hydro Alu à Chartres, la CGT obtient 12 sièges sur 16
- Chez Casino Hyper Frais (ex Géant) à Chartres, la CGT obtient les 5 sièges du CSE et fait un carton plein !
- Chez Everial (ex Archives Alpha) à Chartres, la CGT obtient 1 siège sur 9
- Chez Ariston (ex Chaffoteaux Maury) à Chartres, la CGT passe 1<sup>re</sup> organisation syndicale avec 5 sièges sur 9 !
- Chez la Maison Maternelle, la CGT est 1<sup>ère</sup> organisation syndicale avec 2 sièges sur 3
- Chez Ségurel à Germainville, la CGT passe 1<sup>re</sup> organisation syndicale, avec 4 élu.e.s !
- Chez Cora à Dreux, la CGT conserve 4 sièges sur 9 au CSE, face à une liste sans étiquette.
- Chez Aptiv à Epernon, la CGT participe pour la première au scrutin et devient immédiatement représentative avec 35% des suffrages !
- Chez Synerlab, les élections ont eu lieu malgré le drame survenu le 05 octobre dernier. La CGT conserve 2 élus au CSE et reste représentative.

**Bravo aux équipes sur le terrain et courage aux autres pour qui les élections arrivent !**



## Mobilisation intersyndicale du vendredi 13 octobre contre l'austérité et pour les salaires à Chartres !



À l'appel de l'intersyndicale, plus de 220 manifestations étaient organisées, vendredi 13 octobre, pour dire non aux politiques d'austérité et oui à l'augmentation des salaires.

En France et en Europe, le patronat et les gouvernements cherchent à imposer des politiques d'austérité.

Ce choix est une impasse ; Il détériore les services et les biens publics, casse nos industries, au profit de la finance qui capte les richesses créées par le travail.

Le pacte d'austérité impacte le quotidien des travailleurs en France et partout en Europe.

C'est dans ce contexte que le gouvernement Borne a imposé le recul de l'âge de la retraite. Forte de la mobilisation historique pour les retraites, déterminée et unie, l'intersyndicale proposait une nouvelle journée d'action offensive pour gagner de nouveaux droits en faveur des travailleurs. Nous étions plusieurs centaines dans les rues de Chartres et 223 manifestations dans toute la France à l'appel de l'intersyndicale.

*Rien ne s'obtient sans lutter !!!*

## LOCAL DES CHEMINOTS DE CHARTRES VANDALISÉ



### *Le syndicalisme attaqué à Chartres*

*Par deux fois, en juillet et en septembre, le local du syndicat CGT des cheminots de Chartres a été victime de dégradations : colle forte dans la serrure pour empêcher l'accès, autocollants fascistes, tags d'extrême droite. Les auteurs de ces actes sont des ennemis du mouvement ouvrier, cherchant à museler le syndicalisme tel que nous le pratiquons à la CGT. Nous avons porté plainte, et la lutte continue malgré les intimidations.*

*Restons tous vigilants face à la montée des idées d'extrême droite : le racisme et la xénophobie divisent la classe ouvrière et facilitent notre exploitation.*

# Appel de la Conférence Régionale CGT CVL

du 22 juin 2023

Union Régionale Centre-Val de Loire de la CGT – 1 Rue du Colonel Montlaur – 41000 Blois Tél : 02.54.87.65.80  
– Mail : comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr Site Internet : cgt-centrevaldeloire.com



*Les délégué-es réuni.e.s pour la 15ème conférence régionale à Ingré les 21 et 22 juin 2023 sont des acteurs et actrices essentielles dans l'organisation et la coordination des luttes contre la réforme des retraites. Une lutte inédite qui n'est pas achevée. Des milliers de nouvelles adhésions ont rejoint le combat ces derniers mois. La bataille des idées menée par la CGT, a avancé avec la prise en compte des revendications sur la question de la hausse des salaires, et de la retraite à 60 ans qui ne paraient plus utopique dans les entreprises et les différents secteurs du service public.*

*La grande majorité des prises de parole pointent la nécessité de construire nos syndicats au plus proche des salarié-es, de développer et renforcer notre organisation. La CGT a toujours combattu, et continuera de combattre avec détermination toutes formes de discriminations. L'extrême droite, mouvance politique aux racines racistes, a toujours été du côté des puissant-es et contre les salarié-es, elle est par définition l'ennemie des salarié-es et donc de la CGT.*

*La banalisation des idées d'extrême droite mène à la division et profite au capital. Rappelons que le groupe parlementaire RN a voté contre l'augmentation du SMIC, contre l'indexation des salaires sur l'inflation, contre la revalorisation des petites retraites, contre le rétablissement de l'ISF, contre une surtaxe sur les revenus supérieurs à trois millions et contre une taxe sur les superprofits.*



*À nous de ne pas tomber dans le piège de la division, de nous ouvrir au débat, dans le but de transformer la colère et les propos nauséabonds avec pour objectif l'unité des travailleurs et travailleuses, la solidarité intergénérationnelle et des peuples, valeurs chères à la CGT. Nous appelons à rejoindre toutes luttes visant à combattre l'extrême droite et ses idées nauséabondes, notamment au rassemblement qui aura lieu le samedi 24 juin à Pierrefitte/Sauldre pour dénoncer la fête de la Violette de Zemmour et compagnie. La CGT milite pour la paix et exige le cessez-le-feu immédiat. La jeunesse ne doit pas être de la chair à canon ni de la « chair à patron ». Pour ces raisons, notre organisation exige le retrait du SNU et condamne l'augmentation du budget de l'armée, alors que dans un même temps les autres budgets alloués aux autres services publics diminuent de 5 %.*

*Les gouvernements successifs ont orchestré sciemment une casse des différents services publics, phénomène accentué, accéléré par « le président des patrons » au prétexte d'une économie de guerre. La CGT se prononce pour que le budget de l'armée soit attribué aux services publics, qui sont réellement au service de la population.*

*Enfin, il est question de la répression syndicale sous toutes ses formes, dans le but de museler l'expression des travailleurs et travailleuses par le biais de leurs représentants et représentantes, des attaques grandissantes à l'encontre de la CGT, avec pour but de faire taire et d'intimider les militant·es. Nous condamnons fermement la décision de justice du 02 juin 2022 qui frappe l'UD 36 de l'Indre, dans sa bataille qui l'opposait à la municipalité depuis plus de 20 ans. Toute la CGT doit combattre l'acharnement déployé par la mairie de Châteauroux, pour museler et faire disparaître le syndicalisme dans ce département.*

*Nous prenons acte de la dangerosité de cette décision de justice de classe pour l'ensemble du syndicalisme.*

*Nous nous engageons à organiser la riposte en intervenant partout où la CGT à travers ses élu·es et mandaté·es en portant motions, pétitions et déclarations, pour faire entendre raison au maire de Châteauroux, comme cela se pratique dans toute la région, et obtenir le logement à titre gracieux, considérant que l'activité syndicale et d'intérêt public.*



*Pour conclure, l'accent doit être porté sur l'unité et sur la syndicalisation, sur l'importance de la transmission des valeurs de la CGT, forte de ses 125 ans d'histoire, sur la nécessité de se former, de rajeunir les rangs et de lire la presse CGT.*

*Des outils qui, ici, à la CGT nous permettent d'être à l'écoute des travailleurs et des travailleuses et ainsi être force de proposition. Faire des idées et des valeurs portées par la CGT, un réel projet de société à l'instar du Conseil National de la Résistance, dans lequel les travailleurs et travailleuses se réapproprient les richesses qu'ils et elles produisent, et qui sont confisquées par le capital.*

*La France sévèrement pointée du doigt par la  
CSI dans son rapport sur l'état des droits  
syndicaux dans le monde 2023 !*

« En France, des syndicats ont organisé de grandes manifestations pour protester contre la décision controversée et antidémocratique de relever l'âge de la retraite. Leurs manifestations légales ont donné lieu à **des brutalités policières, à des arrestations aveugles et à des attaques au gaz lacrymogène de la part de la police et des forces de sécurité.** »

*(Extrait de l'Indice CSI des droits dans le monde 20231 )*

La nouvelle n'a pas manqué de faire le tour des médias français, à l'image du Monde le 30 juin dernier qui titrait « *L'Etat français accusé de « brutalités policières » et « d'arrestations aveugles » dans les manifestations par la Confédération syndicale internationale* ».

La France se trouve mentionnée à plusieurs reprises parmi les pays les moins respectueux des droits dans le monde cette année. Le pays est cité à plusieurs reprises dans le rapport 2023, aux côtés d'autres beaucoup moins avancés en la matière, et ce en des termes fort peu élogieux. Un constat sans appel, auquel n'a pas manqué de contribuer la CGT dans ses réponses à un questionnaire communiqué à la CSI en février dernier.

Le ton est donné dès l'avant-propos du document, selon lequel « *Que ce soit en **Eswatini**, au **Myanmar** ou au **Pérou**, en **France**, en **Iran** ou en **Corée**, les travailleurs réclament le respect de leurs droits, mais ne sont pas entendus et les forces de l'ordre réagissent de plus en plus **brutalement** à leur mécontentement.* »

Il est bien évidemment fait référence aux manifestations qui ont eu lieu partout en France en ce début d'année, témoignage d'une ampleur quasi inédite de la colère légitime des français.es lors de la lutte contre la réforme des retraites.

<https://www.globalrightsindex.org/fr/2023>

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/06/30/la-confederation-syndicale-internationale-accuse-lafrance-de-brutalites-policieres-et-d-arrestations-aveugles-dans-les-manifestations\\_6179872\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/06/30/la-confederation-syndicale-internationale-accuse-lafrance-de-brutalites-policieres-et-d-arrestations-aveugles-dans-les-manifestations_6179872_3234.html)

Le rapport explique en effet que, si « **L'Europe a longtemps été considérée comme un bastion de la démocratie et des droits (...)** », cela n'a eu de cesse de se dégrader au cours de ces dix dernières années. « **En Belgique, en France et aux Pays-Bas, les travailleurs ont aussi subi un durcissement des restrictions et ont essuyé le refus des gouvernements et des employeurs de négocier avec les représentants syndicaux.** ».

S'agissant des atteintes à la liberté d'expression et de réunion, la France figure aux côtés d'autres pays du monde faisant montre « *de fortes restrictions de ces droits* » à l'égard des travailleurs.euses, à l'image du Burkina Fasso, de l'Égypte, du Zimbabwe, mais également... de l'Iran et du Belarus !

Enfin, le pays des droits de l'homme est pointé pour ses pratiques d'arrestations, de détentions et d'emprisonnements arbitraires à l'encontre des travailleurs.euses « *pour avoir fait valoir leurs droits fondamentaux* », puisque mentionné de nouveau dans le rapport au côté du Salvador, de la Guinée Bissau, de Hong Kong, de l'Inde, de l'Iran, du Myanmar, de la Turquie et du Zimbabwe.

Une telle dégradation de l'état des droits et libertés syndicales en France est aussi impressionnante qu' inquiétante, ce que n'a pas manqué de souligner Luc Triangle, secrétaire général par intérim de la CSI, lors de la Conférence en ligne de présentation du rapport, le 30 juin dernier.

Dans le contexte actuel de violences qui a suivi la mort du jeune Nahel, tué par un policier lors d'un contrôle routier à Nanterre le 27 juin 2023, le constat formulé par la CSI dans son rapport à l'encontre de la France prend une résonance encore plus alarmante.

**Il est urgent que le Gouvernement prenne au plus vite la mesure de la situation et s'emploie à faire respecter les droits et libertés syndicales dans le pays. La CGT n'aura de cesse de dénoncer toutes violations de ces droits, autant que nécessaire, pour qu'il soit enfin mis un terme aux répressions et persécutions à l'encontre de travailleurs.euses.**

*Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / [presse@cgt.fr](mailto:presse@cgt.fr) © 2023 servicepresse.cgt.fr*





## *Nouvelle hausse du prix du timbre !*

### *Insatiables actionnaires...*

#### **AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX : + 8,3% en moyenne.**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (l'Arcep) a autorisé une augmentation des tarifs de La Poste de **8,3 % en moyenne allant jusqu'à 11,2% pour le timbre vert (J+3)** qui passe de 1,16 € à 1,29 €, **11 % également pour la Lettre Recommandée** passant de 4,83€ à 5,36€...les colis ne sont pas épargnés !

Aux dires des dirigeants de La Poste, *"ces évolutions permettent d'assurer la pérennité du service universel postal avec une qualité de service élevée dans un contexte d'inflation et de baisse des volumes du courrier, et de contribuer à répondre aux usages et aux besoins de ses clients tout en réduisant son empreinte carbone"* ...

Avec cette nouvelle augmentation, supérieure à l'inflation, le risque est fort de voir s'éloigner un peu plus les Usagers du service public de La Poste, de ce mode de communication avec pour effet pervers d'aggraver la baisse des volumes. Ce n'est pas en augmentant toujours plus le prix des correspondances que le courrier reviendra dans la sacoche des facteurs...

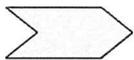
Ces nouvelles augmentations se font dans un contexte social tendu avec la suppression de 23 000 emplois à La Poste SA depuis 2020, 1200 emplois menacés à Médiapost, des démissions et des licenciements pour inaptitudes en hausse, l'annonce faite aux retraités de La Poste supprimant leurs "avantages" bancaires à compter du 1/1/2024, des augmentations de salaire bien en dessous de l'inflation.

Cette forte augmentation laisse un goût amer au droit à la communication servi par La Poste.

La CGT FAPT dénonce cette stratégie qui détruit l'emploi, dégrade les conditions de travail, casse le service public postal tout en mettant à contribution les usagers pour une logique d'entreprise imposée unilatéralement au seul bénéfice de la finance.



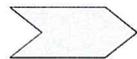
# Dossiers



## Tout ce qu'il faut savoir sur l'intérim

Comment fonctionne le salaire d'intérimaire, la fiche de paie, la protection sociale, les droits à la formation professionnelle, à l'assurance chômage, à la retraite ? La CGT intérim publie ce guide riche en conseils pratiques et en informations juridiques pour les travailleurs.euses en mission temporaire. Un document en ligne sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr) avec un article libre de droits à reproduire sur vos sites internet :

<https://www.cgt.fr/actualites/france/interim/droit/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-linterim>

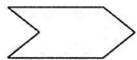


## Après nos retraites, le gouvernement s'attaque à notre santé !

À peine le coup de force antisocial et antidémocratique sur la réforme des retraites et le report à 64 ans passés, le gouvernement s'en prend à un autre pan de notre Sécurité sociale. Cette fois, point de grande réforme, le gouvernement profite de sa mainmise grandissante sur le financement de la Sécurité sociale pour faire passer des mesures et des idées qui vont nuire grandement et immédiatement à notre santé : **le déremboursement imposé des soins dentaires**. Aussi sous couvert d'économiser 500 Millions d'€ sur le budget de la sécurité sociale, les frais dentaires ne seront plus remboursés qu'à hauteur de 60% au lieu des 70% actuellement (remboursement déjà insuffisant pour une grande partie de la population) et sera basculé sur les Mutuelles qui augmenteront en suivant le montant de leurs cotisations.

Une façon simple pour le gouvernement d'afficher une réduction des dépenses de santé sur le dos de notre accès aux soins et de notre « pouvoir d'achat » ... notre reste à vivre !

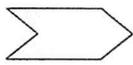
<https://orgasociaux.cgt.fr/actualites/apres-nos-retraites-le-gouvernement-sattaque-a-notre-sante/>



## Montant Net Social : le diable se cache dans les détails.

En catimini, le gouvernement impose aux employeurs de calculer le net social du salaire et de l'indiquer sur le bulletin de paie à partir de Juillet 2023. Dorénavant les allocataires devront déclarer ce net social pour leurs demandes de RSA et de prime d'activité. Ces prestations seront donc calculées en fonction du montant du net social et non plus du net à payer. Ce montant sera directement communiqué dès 2024 aux CAF par le biais de la DSN pour chaque revenu versé par les employeurs et les organismes sociaux, théoriquement les allocataires n'auront plus de déclaration à faire.

<https://orgasociaux.cgt.fr/actualites/le-diable-se-cache-dans-les-details/>



## **Arrêt maladie et vacances, comment cela se passe-t-il ?**

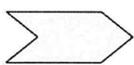
Si le salarié tombe malade pendant ses vacances, il est considéré au regard de l'entreprise comme étant en congés et non en arrêt maladie. En conséquence, la maladie ne suspend pas le cours des congés. Sauf accord de l'employeur ou disposition conventionnelle contraire, le salarié ne peut ni prolonger ses vacances de la durée de sa maladie, ni prétendre à un reliquat de congés. Il doit reprendre son travail à la date prévue. Par contre, le salarié malade avant le départ en congés a droit au report de ses congés payés après la date de reprise du travail.



En la matière, la position des jurisprudences française et européenne ne sont pas alignées. En effet, la Cour de justice de l'Union européenne reconnaît le droit au salarié qui bénéficie d'un arrêt de travail pendant ses congés payés de reporter les jours qu'il n'a pu prendre du fait de son arrêt maladie. Elle motive sa décision par le fait que le but premier des congés payés est de permettre au salarié de se reposer et de disposer d'une période de détente et de loisirs, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on est malade. Elle considère donc que le report des congés payés s'impose. A ce jour, rien n'est fait en France, la loi du 09 mars 2023 portant sur portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture ne l'aborde même pas !

**Le salarié en arrêt de travail peut-il partir en vacances en dehors de son département ? OUI** mais il doit respecter les règles suivantes :

- s'il ne quitte pas son département de résidence, aucune autorisation n'est nécessaire : il faut néanmoins communiquer l'adresse du séjour à la Cnam et à l'employeur ;
- s'il quitte votre département de résidence : il doit demander un accord préalable à la Cnam au minimum 15 jours avant le départ et en informer l'employeur ;
- il doit respecter les horaires de sortie mentionnés sur l'arrêt de travail et ce, peu importe qu'il reste dans son département de résidence ou non.



## **Protection des familles d'enfants malades**

La loi n° 2023-622 du 19 juillet 2023 visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité est entrée en vigueur le 21 juillet dernier. Elle modifie l'article L.3142-4 du code du travail en augmentant, dans certains cas, le nombre de jours de droit à congés du salarié. De plus, elle impose désormais d'inclure dans les accords et chartes sur le télétravail, les modalités d'accès d'un salarié aidant d'un enfant, d'un parent ou d'un proche.

# Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

Depuis plus  
de 30 ans,  
la Macif protège  
l'activité  
syndicale

[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.